

Parti communiste français

commission nationale
Agriculture Pêche Forêt
responsable

Xavier Compain
membre du Conseil national

comité de rédaction

Monique Biron
Éric Coquard
Serge Lépine



AVRIL 2012

LE PARTI PRIS DE LA PÊCHE ARTISANALE

Le devenir de l'humanité est posé chaque jour par l'enjeu alimentaire. De par le monde, les plans d'ajustements structurels du *Fonds monétaire international* contraignent des États à brader leurs licences de pêche au détriment de leurs souveraineté alimentaire. Déjà, des fonds de pensions spéculent sur les pêcheries d'Europe du Nord. En Europe, la réforme de la *Politique commune de la Pêche* (PCP) en discussion propose la possibilité aux pêcheurs de revendre leurs quotas individuels à la condition de cesser l'activité. Situation cruelle lorsqu'à la porte de nos criées, les associations caritatives luttent pour la possibilité d'utiliser les invendus. Bilan terrible des politiques libérales menées en Europe, lourdes de responsabilités pour la droite face au démantèlement de la pêche artisanale. Huit poissons consommés sur dix en Europe sont importés alors que l'objectif de la PCP en 1983 était de concourir à l'autosuffisance alimentaire. Faute d'ambition, un bateau sur trois et un emploi sur deux ont disparus en France sur cette période et principalement «la petite pêche», alors que paradoxalement la consommation augmente?

Avec le Front de Gauche, nous portons l'exigence de politiques publiques répondant au défi alimentaire. Nous refusons la concurrence libre et non faussée au service de navires sous pavillon de complaisance, aux normes sociales du moins disant, pillant les ressources halieutiques au bénéfice de fonds de pension spéculant sur les quotas de pêche. Nous défendons une pêche artisanale, relocalisée, rémunératrice. Nous militons en terme de santé publique, à la consommation, la diversité des produits alimentaires et des produits de la mer. Ce projet d'une pêche reposant sur un développement humain durable est un engagement de long terme, les propositions d'une mandature. Des mesures significatives sont attendues par le milieu de la pêche. Dès les premiers instants de la responsabilité, la gauche devra agir avec courage.

Il s'agira, dans le cadre de la *Politique commune de la Pêche*, d'engager la France auprès de nos partenaires en faveur de la souveraineté alimentaire. D'orienter de nouvelles politiques publiques visant à assurer une activité relocalisée et rémunératrice des marins, à lutter contre les importations au prix de dumping, à encadrer les pratiques des grands armateurs et les marge des distributeurs.

En France, il faudra reprendre la main sur une gestion publique, globale et non marchande, en s'opposant aux concessions de pêches transférables. Avec le concours de pôles publics bancaires, nous financerons la recherche publique au bénéfice de programmes sur la ressource halieutique, nous budgéterons la formation et la protection sociale de nouvelles générations de pêcheurs et de travailleurs de la mer.

Au cour du scrutin législatif, le Front de Gauche appelle les acteurs de la filière pêche, les citoyens, à s'en mêler, à prendre par les urnes le pouvoir d'un devenir meilleur. L'ouverture de l'atelier législatif sur une ambition pour la pêche artisanale contribuera à la construction d'une alternative.

Xavier Compain

ATELIER LÉGISLATIF

**Une ambition
pour la pêche artisanale**

**MERCREDI 9 MAI
À CONCARNEAU (29)**

P
A
R
O
L
E
S

Toi, si tu as quelque chose
à dire, tu as qu'à venir ici...

Je ne laisserai pas mourir
la pêche française.

Je vais annoncer
des choses fortes ...

Nicolas Sarkozy
Le Guilvinec, 6 novembre 2007

Pages suivantes

Réflexion sur la pêche
bretonne dans le cadre
de la PCP 2

Interview
de François Liberti 3

Actualité - Agenda 4

site : www.pcf.fr
webtv : alternatv.fr

collaborateur
Jean Youdom - jyoudom@pcf.fr

contact
Sylvie Simonin - ssimonin@pcf.fr



RÉFLEXION sur la pêche bretonne

La politique commune des pêches est née en 1983, c'est l'Europe bleue. Ses objectifs sont de prévenir la surpêche, garantir aux pêcheurs des moyens d'existence pérenne, approvisionner les transformateurs et les consommateurs, améliorer la préservation et la gestion des ressources, assurer le développement équilibré des territoires

Si les objectifs sont louables, les solutions proposées le sont moins. Elles sont définies dans le cadre des réformes majeures de la PCP qui ont lieu tous les 10 ans :

- Dès 1983, instauration des TAC comme mesures de conservation de la ressource marine. Les TAC (Totaux admissibles de captures) sont les quantités maximales de poissons d'une espèce pouvant être prélevées sur une zone et une période délimitées. Ils sont répartis entre les États membres sous forme de quotas.
- 1992, recherche d'une meilleure adéquation entre la flotte et la gestion des stocks : réduction du nombre de bateaux et instauration des licences de pêche.
- 2002, même volonté de réduire la surcapacité de pêche par l'élargissement des TAC, par le renforcement des contrôles, par la restructuration et la réduction de la flotte (la création d'une nouvelle unité doit être compensée par le retrait, sans aide financière, d'une ancienne unité d'une capacité au moins équivalente). En 2005, la PCP a supprimé les aides publiques à la construction d'unité nouvelle.
- 2012, s'inspirant du modèle ultralibéral de la Nouvelle Zélande et de l'Australie, s'appuyant sur une vision uniquement environnementaliste (réflexion essentiellement axée sur la notion de la ressource, point de vue univoque imposé par de puissante organisation écologique), la PCP renforce sa politique de restriction de la flotte : pas de renouvellement ni de modernisation de la flotte, interdiction totale de rejet en mer (0% de déchet !), mise en place d'un système de concession de pêche transférable (QIT)

La réforme de 2012 est incompatible avec la mise en place d'une pêche durable car les enjeux environnementaux prédominent sur les enjeux économiques et sociaux des territoires. La notion de surpêche est largement généralisée et dramatisée dans une stratégie de communication exclusivement axée sur l'urgence écologique sans prise en compte de l'urgence sociale. Non seulement les pêcheurs sont les oubliés de la PCP, mais les pêcheurs artisans sont amenés à disparaître rapidement : en privatisant la ressource et les espaces marins, la PCP favorise la concentration de l'activité entre les mains de quelques armateurs. La marchandisation du monde halieutique va accroître les inégalités et la concurrence entre les États et entre les pêcheurs. Au rythme des réductions de l'activité, il risque de ne plus y avoir de pêcheurs sur les océans avant qu'il n'y ait plus de poissons dans les océans !

Bilan de 30 ans de PCP

La France a perdu 30% du nombre de ces bateaux en 25 ans (surtout les 12-24 m de la flotte artisanale) et 50% des emplois depuis 1975. Par contre, elle a fortement augmenté ses importations !

La Bretagne, malgré le déclin de sa flotte, reste la première région française maritime avec 1 359 navires de pêche, 5 244 marins-pêcheurs (27% des pêcheurs français), 23 % de la totalité du volume des ventes en criée et 32 % de la totalité en valeur des ventes. Mais 80 % des bateaux sont des moins de 12 m qui font la petite pêche sur des bateaux polyvalents ayant pour la plupart plus de 20 ans. Parallèlement au vieillissement de la flotte, on assiste également au vieillissement des marins-pêcheurs.

La mer devient de plus en plus un espace de loisir avec le développement de la plaisance et de ses activités annexes, mais quelles solutions avons-nous pour qu'elle reste encore une mer nourricière qui continue à faire vivre une petite partie de la population ?

Françoise Pencalet-Kerivel



INTERVIEW : FRANÇOIS LIBERTI

conseiller général du 2ème canton de Sète
vice-président du Conseil général de l'Hérault



Quelle est l'importance de la pêche en France ?

L'Union européenne occupe le troisième rang mondial après la Chine et le Pérou, pourtant l'Union européenne est le plus grand importateur mondial de produits de la mer. La France se classe au 4ème rang en Europe, elle est également 4ème en Europe pour la transformation des produits de la mer, avec un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros en 2003.

Pourtant, ces dix dernières années sont les plus noires pour le monde de la pêche.

Alors que les besoins alimentaires n'ont jamais été aussi grands, l'existence même de la pêche est aujourd'hui en jeu : réduction d'emplois et de navires, réduction du tonnage débarqué. Cette situation met également en cause le circuit commercial (les criées). De plus, la réduction importante du nombre d'inscrits maritimes à la pêche met en danger le régime de l'ENIM (sécurité sociale des marins), les retraites, etc.

Pourquoi cette situation, quelles en sont les raisons ?

- Pollution
- Pression humaine, avec une démographie croissante (+1.3% chaque année)
- Conflits d'usage
- Plaisance, etc.
- Le coût exorbitant du carburant qui plombe les comptes d'exploitation
- Et surtout le choix politique désastreux de l'abandon des états de l'Union européenne à la Commission européenne de leurs prérogatives en matière de pêche

telles sont les raisons principales.

Les directives communautaires, qui se sont succédées au nom de la modernisation de la pêche et de la protection de la ressource, sont marquées du sceau de l'échec. Globalement, ce qui se dégage, c'est qu'au nom de la protection de la ressource, l'Europe n'a rien trouvé de mieux que de supprimer les pêcheurs ! Aucune mesure sociale n'a été mise en œuvre.

La protection du milieu et de la qualité des eaux, qui est pourtant un élément majeur pour la protection de la ressource, ne fait l'objet d'aucun grand chantier. La commercialisation et les importations sont totalement sous la coupe des grands groupes de l'agroalimentaire, qui sont en même temps des armateurs puissants sur toutes les mers du globe.

Peut-on en sortir ?

Le Front de Gauche, avec ses candidats, fait sept propositions.

1. Changement profond de politique en France et en Europe, pour une autre Europe, pour un rôle différent de la Banque européenne, pour l'inscription d'un volet social à la pêche, pour la reconnaissance de la spécificité méditerranéenne, l'ignorance de celle-ci entraîne des mesures inadaptées à cette façade maritime alors que la prise en compte de cette spécificité est un moyen réel de bien gérer la ressource. Il faut réformer le règlement de la PCP pour la Méditerranée.

2. La France doit retrouver son libre arbitre pour la gestion de la pêche côtière et la gestion de chaque façade maritime. Exemples : le plan de gestion de l'anguille dans les lagunes méditerranéennes plutôt que l'arrêt d'activité ou bien encore la création de récifs artificiels au-delà de la bande des 3000 pour développer la biomasse.

Il est nécessaire d'étendre les eaux territoriales par une ZE (zone économique) et une ZPH (zone de protection halieutique) au-delà des 12 000, afin de protéger la ressource sur l'ensemble du plateau du Golfe du Lion.

3. Le gasoil. Une mesure européenne inédite pourrait être mise en œuvre. Au-delà du coût à ne pas dépasser pour garantir l'équilibre des exploitations, prise en compte du surcoût par l'Europe pour l'ensemble des flottes de la C.E.E. et pour la France le carburant pêche doit être totalement détaxé.

4. Les volets maritimes des SCOT (schéma de cohérence territoriale). Un impératif : l'arrêt de l'urbanisation et priorité sur l'espace à la pêche côtière.

5. La mise en place d'un programme pour développer la formation et l'installation des jeunes pêcheurs.

6. L'arrêt du dumping social dans le transport maritime, cause importante de pollution du milieu.

7. Financement de la recherche pour mettre en œuvre des programmes sur la ressource, sur l'évolution des pratiques de pêche, la mise en valeur du plateau continental en Méditerranée.

300M

5 millions de tonnes/an, c'est le chiffre autour duquel se situe la pêche européenne, soit 6 % des captures mondiales - (France 1 %).

85 000 navires de pêche dans l'union européenne, dont 7 400 en France (-30% en 25 ans).

150 000 emplois embarqués en Europe, 23 000 en France (divisé par 2 en 30 ans).

80 % des produits de la mer consommés par l'Union européenne sont importés.

En France, en 30 ans, le déficit commercial de la pêche est passé de 355 à 770 millions d'euros.

40 % des frais d'un chalutier sont imputable au carburant.

11 % des pêcheurs sont victimes d'accidents de travail. C'est trois fois plus que les autres professions manuelles.

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

MARDI 1ER MAI

Assemblée citoyenne, Crest dans la Drôme (26)

MERCREDI 9 MAI

à Concarneau dans le Finistère (29)

Atelier législatif :

Une ambition pour la pêche artisanale

LUNDI 14 MAI

en Corrèze (19), atelier législatif :

Sortir des pesticides, quelles propositions ?

MARDI 15 MAI

Assemblée citoyenne, Les Andelys (27)

VENDREDI 18, SAMEDI 19

ET DIMANCHE 20 MAI

Journées d'initiatives

sur l'agriculture et la viticulture dans l'Aude (11)

MARDI 22 MAI

Assemblée citoyenne en Mayenne (53)

VENDREDI 25 MAI-

Assemblée citoyenne, Forcalquier
dans les Alpes de Haute Provence (04)

Débat *Ruralité* à Barjols (83)

LUNDI 28 MAI

Rencontre à la ferme et assemblée citoyenne
dans le Maine et Loire (49)

JEUDI 31 MAI

Journée sur l'agriculture dans la Drôme (26)

MERCREDI 6 JUIN

Rencontre avec les viticulteurs du Beaujolais
Rhône (69)

JEUDI 07 JUIN

Assemblée citoyenne à Lyon (69)